



**BELVÉDÈRE**

**Communiqué de Presse**

**Beaucaire, [10] avril 2013**

## **PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DES FILIALES DE BELVÉDÈRE SA**

### **APPROBATION DES PLANS DE REDRESSEMENT DES FILIALES DE BELVÉDÈRE SA PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON**

Par sept jugements en date du 9 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé les plans de redressement des sociétés Marie Brizard et Roger International, Sobieski Trade SP Z o.o., Sobieski SP Z o.o., Fabryka Wodek Polmos Lancut SA, Domain Menada SP Z o.o., Destylarnia Sobiesky SA, et Destylarnia Polmos W Krakowie SA (les « **Filiales** »), filiales détenues directement ou indirectement par Belvédère SA (« **Belvédère SA** »), tel qu'ils lui ont été présentés par Maître Frédéric Abitbol, leur administrateur judiciaire (voir notre communiqué du 17 décembre 2012).

Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans ses jugements que les plans ainsi approuvés sont de nature à assurer la pérennité de l'activité du groupe.

Comme indiqué dans notre communiqué du 17 décembre 2012, ces plans prévoient notamment :

- (i) un apurement de 100% des créances détenues par les créanciers membres des comités des établissements de crédit et des comités des principaux fournisseurs, ainsi que les créanciers hors comité, selon un plan de rééchelonnement d'une durée de 1 à 10 ans selon la Filiale concernée ; et
- (ii) le paiement de la première échéance de chacun de ces plans de rééchelonnement à la date du premier anniversaire du jugement arrêtant le plan de continuation de chacune des Filiales ;

Belvédère SA se félicite de ces jugements qui permettent la mise en œuvre d'un désendettement massif du groupe.

#### **Contact :**

Finance Belvédère  
info@belvedere.fr

Media  
FTI Consulting Strategic Communications  
Guillaume Foucault - [guillaume.foucault@fticonsulting.com](mailto:guillaume.foucault@fticonsulting.com)  
Yannick Duvergé - [yannick.duverge@fticonsulting.com](mailto:yannick.duverge@fticonsulting.com)  
Tél. : +33 1 47 03 68 10